



international  
jeunesse  
**représentation**  
fédéralisme  
innovation sociale  
formation

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 août 2017

## **Réforme Master : une Aide à la Mobilité qui vient concrétiser le droit à la poursuite d'études**

Ce mardi 8 août, Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a annoncé par voie de presse la mise en place de l'Aide à la Mobilité dans le cadre de la réforme du Master.

Le **droit à la poursuite d'étude (DPE)**, pierre angulaire de la réforme Master du 23 décembre 2016, permet à tout titulaire du diplôme national de licence de se voir proposer trois choix de Master pour poursuivre ses études en second cycle, en cas de refus dans ses différentes candidatures en Master.

Revendication forte de la FAGE dans le cadre des concertations qui ont conduit à cette réforme, l'aide financière de 1000 euros vient accompagner les étudiants boursiers qui choisissent de s'inscrire en première année de Master dans une autre région académique.

La FAGE attire l'attention du MESRI quant à la nécessité de communiquer de manière large la possibilité pour chaque étudiant titulaire d'une licence de faire valoir son DPE en formulant une demande via la plateforme "[trouvermonmaster.gouv.fr](http://trouvermonmaster.gouv.fr)".

**Il est nécessaire que tous les acteurs jouent le jeu de l'application de cette réforme, notamment les Universités et les Rectorats, afin d'éviter que des étudiants désireux de continuer leurs études et motivés par un projet professionnel, ne se retrouvent sur le carreau.**

Malgré les difficultés de la mise en place de la réforme cette année qui ont limité l'accès au DPE, cette aide apporte une première perspective. C'est pourquoi **la FAGE se félicite de la mise en place de cette aide qui constitue une excellente nouvelle pour les étudiants dans un contexte de précarité importante, et vient apporter plus de justice sociale dans la démocratisation de l'accès aux études supérieures et au diplôme de second cycle.**

Pour permettre une égalité des chances dans l'accès et la réussite en Master, la FAGE propose :

- **D'ouvrir cette aide aux étudiants des classes moyennes n'ayant pas la possibilité d'accéder aux bourses sur critère sociaux tandis qu'elle conditionne leur mobilité;**
- **D'étendre l'aide à une mobilité intra-académique, compte tenu de la superficie importante des nouvelles grandes régions académiques.**
- **De mettre en place des mesures transitoires pour rendre tangible le droit à la poursuite d'études dès cette année**

### contacts presse

**Sophie Boury**  
Attachée de presse de la FAGE  
06 75 33 79 30  
[sophie.boury@fage.org](mailto:sophie.boury@fage.org)

**Jimmy Losfeld**  
Président de la FAGE  
06 86 63 41 44  
[president@fage.org](mailto:president@fage.org)

79 rue Perier - 92120 Montrouge  
Tél. +33 1 40 33 70 70 - [contact@fage.org](mailto:contact@fage.org)

[www.fage.org](http://www.fage.org)

Organisation étudiante représentative membre du CNESE et du CNOUS  
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, membre de l'ESU et du CNAJEP